



# BULLETIN D'INSCRIPTION

## VIDE-GRENIER

Le Folgoët le 16 Novembre 2025 à l'Espace Kermaria

Je soussigné(e),

Nom : ..... Prénom : .....

Né(e) le : ..... à ..... Dépt : .....

Adresse : .....

☎ : ...../...../...../...../..... Email : .....@.....

Titulaire de la pièce d'identité N° .....

Délivrée le ...../...../..... par .....

N° immatriculation de mon véhicule : .....

### Je déclare sur l'honneur :

Ne pas être commerçant, ne vendre que des objets personnels et usagés (article L310-2 du code de commerce), ne pas participer à plus de 2 autres manifestations de même nature au cours de l'année civile (article R321-9 du Code Pénal).

Nb de mètres Linéaires	..... x 3€ =	..... .€
Limité à <b>1 seul</b> portant ( <b>1.20m</b> <b>Max</b> )	..... x 2€ =	..... .€
Cde de sandwich : 1/3 baguette, jambon, beurre	..... x 3 € =	..... .€
Total du chèque à l'ordre de <b>chorale</b> <b>2si2la</b>		..... .€



Je reconnais avoir pris connaissance du règlement et en accepte les conditions

Fait à ..... Le ..... Signature :

Pour tout courrier, renseignements ou autre s'adresser à :

Joëlle LE GOT

5, rue du Stade 29260 LE FOLGOËT

07 80 04 68 37

06 80 95 18 81



# Dimanche 16 Novembre 2025

de 9 H à 17 H



## Vide-grenier



Espace Kermaria - LE FOLGOËT

Organisé par la chorale « **2Si2La** »

Entrée : Adulte 1,50 € - Enfant moins de 12 ans Gratuit

Règlement, renseignements et réservation par mail :

**2si2la.lefolgoet@gmail.com**

Tarif Exposants : **3 € la table de 1 m**

**2 € l'emplacement du portant (non fourni)**

*Chèque de réservation obligatoire à l'ordre de : Chorale 2si2la*

### Règlement du vide-grenier

- Cette manifestation s'adresse aux particuliers, aux collectionneurs, aux déballeurs et aux associations régies par la loi 1901.
- L'organisateur se réserve le droit de refuser toute candidature susceptible de troubler l'ordre de la manifestation.
- Les objets et collections déballés appartiennent au vendeur et sont sous sa responsabilité en cas de casse, vol ou autre préjudice, à l'intérieur comme à l'extérieur.
- Les transactions ne peuvent se faire que dans les emplacements réservés.
- Les tables sont louées aux exposants qui seront tenus responsables d'éventuelles dégradations. Les dommages seront payables immédiatement.
- L'association se réserve exclusivement le domaine de la restauration et de la buvette.
- La réservation de mètre linéaire(s) ne sera prise en compte qu'après réception du paiement de la location.
- Les chèques seront déposés en banque 10 jours avant le vide grenier.
- Les priorités d'inscriptions et d'emplacements seront déterminées dans l'ordre de leur arrivée.
- L'exposant s'engage à recevoir le public à 9h et à ne pas remballer avant 17h.
- La vente de produit alimentaire est interdite, telle que confitures, conserves, légumes et fruits .....etc
- L'accueil des exposants aura lieu de 7h à 9h. Passé cette heure, l'organisateur se réserve le droit de réattribuer l'emplacement réservé par un exposant absent, sans que celui-ci ne puisse prétendre à aucun remboursement ni dédommagement d'aucune sorte.
- Arrivée des vendeurs à partir de 7H du matin et ouverture à 9H pour les acheteurs.